

Le titulaire du présent certificat est tenu de déclarer toute modification sous peine de sanctions prévues par le code de la route



(1.2) Carrosserie (CE)

(K) Numéro de réception par type (si disponible)

(P.2) Puissance nette maximale (en kW) (si disponible)

(P.6) Puissance administrative nationale

(5.1) Nombre de places assises, y compris celle du conducteur

(U.1) Niveau sonore à l'arrêt [en dB(A)]

(10.2) vitesse du trafic
(10.7) CO2 (en g/km)

(X.1) Dates de visites techniques

(Y.2) Montant de la taxe pour le développement des actions de formation professionnelle dans les transports en Euro

(V.4) Montant de la taxe pour gestion du certificat d'immatriculation en Euro

(1.5) Montant de la redevance pour admettement ou certificat d'immatriculation en Euro

(Z.1) à (Z.4) Mentions spécifiques

○ ○ ○ ○ ○

République Française
Ministère de l'Intérieur

Certificat d'immatriculation

Permiso de circulación; Osvědčení o registraci; Registrationsattest;
Zulassungsbescheinigung; Registrationsmistunistus; Metic kukkoloopias;
Registration certificate; Carta di circolazione; Registrācijas apliecība;
Registrācijas liudzināss; Forpatti engelski; Certifikat te Registrasjon;
Kerätkentönnä; Dowód Rejestracyjny; Certificado de matrícula;
Osvědčení o evidenci; Proměna dovoljenja; Reģistrācija izīstāstus,
Registrationsbevisat; Permit買賣牌執照; Permit de matricularea;
Certificat de înmatriculare.

(A) Numéro d'immatriculation

(B) Date de la première immatriculation du véhicule

(C.1) Nom, prénom et adresse dans l'État membre d'immatriculation à la date de délivrance du document, du titulaire du certificat d'immatriculation

(C.3) Nom, prénom et adresse dans l'état membre d'immatriculation à la date de délivrance du document, de la personne physique ou morale pouvant disposer du véhicule à un titre juridique autre que celui de propriétaire

(C.4.1) Mention précisant le nombre de personnes titulaires du certificat d'immatriculation, dans le cas de multi-propriété.

(D.1) Marque

(D.2) Type, variante (si disponibile), version (si disponibile)

(D.2.1) Code national d'identification du type (en cas de réception CE)

(D.3) Dénomination commerciale

(E) Numéro d'identification du véhicule

(F.1) Masse en charge maximale techniquement admissible, sauf pour les motocycles (en kg)

(F.2) Masse en charge maximale admissible du véhicule en service dans l'état membre

d'immatriculation (en kg)

(F.3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans "Etat membre d'immatriculation" (en kg)

d'immatriculation (en ka)

(G) Masse du véhicule en service avec carrosserie et dispositif d'attelage en cas de véhicule tracteur de catégorie autre que M1 (en kg)

(G.1) Poids à vide national

(H) Période de validité, si elle n'est pas illimitée

(1) Date de l'immatriculation à laquelle se réfère le présent certificat

(J) Catégorie du véhicule (CE)

המחלקה לבריאות הציבור (המחלקה לבריאות הציבור)